

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

I – TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux communaux pour l'année 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 16,41 % - Foncier Bâti : 22,03 % - Foncier Non Bâti : 43,48 %.

Le produit fiscal attendu s'élève à 371.351 €.

II – REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Conformément aux objectifs énoncés en début de mandat, les pourcentages d'indemnités des élus sont revalorisés chaque année, pour atteindre le taux maximum autorisé en fin de mandat.

En conséquence, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} avril 2017, les indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation sont fixées aux taux suivants :

Maire : 39 % de l'indice brut 1022,

Adjoints : 14,5 % de l'indice brut 1022.

III – BUDGETS PRIMITIFS 2017

◆ Commune :

- *En fonctionnement*, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 965.674 €. Parmi les dépenses principales, on note les charges à caractère général (185.144 €), les charges de personnel (385.500 €), les charges de gestion courante (178.430 €) et les charges financières (13.000 €). La prévision du virement à la section d'investissement s'élève à 194.000 €, représentant la marge d'autofinancement de la Commune. Les principales recettes proviennent des dotations de l'Etat (247.700 €), du produit des trois taxes locales (371.000 €), de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité de la Communauté de Communes (56.679 €).

- *En investissement*, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 792.301 €, compte tenu des reports de l'année précédente. Les principales dépenses se répartissent ainsi : remboursement du capital (40.500 €), acquisitions diverses (51.230 €), acquisition d'immeuble (107.000 €), travaux d'accessibilité (30.000 €), travaux de bâtiments (278.246 €), travaux de voirie (60.000 €), travaux d'électrification (44.000 €). Les recettes principales proviennent du fonds de compensation de la TVA (49.000 €), de la taxe d'aménagement (5.000 €), des subventions pour travaux de bâtiments (62.500 €), de l'affectation du résultat de l'année précédente (280.000 €) et de la prévision du virement de la section de fonctionnement (194.000 €).

◆ Service des eaux :

- *En fonctionnement*, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 241.353 €.

- *En investissement*, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 221.697 €.

◆ Lotissement communal de Penker 2 :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 504.906 € dont 208.532 € de travaux d'aménagement, financés par la vente des sept lots de la deuxième tranche, prévue à l'automne 2017.

◆ Lotissement communal de Prat Allan :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 360.495 € dont 144.00 € de travaux, financés par la vente des quatre lots correspondants.

Ces quatre budgets sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IV – INSTALLATION CLASSÉE

Avis favorable du Conseil Municipal suite à l'arrêté préfectoral du 24 mars 2017 prescrivant l'ouverture d'une consultation au public sur la demande présentée par l'EARL LE ROUX, pour l'extension d'un élevage porcin au lieu-dit Penety en GOUESNOU.